Gymnastique volontaire SERGYM
Mairie de Sergy
01630 Sergy

No Affiliation FFEPGV:1059
No Agrément Jeunesse&Sport :012092

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLÉE GENERALE du 15 Octobre 2025 à 20h, Saison 2024/2025

Présents : Véronique Dubois : Présidente, Céline Algré : Vice-Présidente,Juliette Ilès : Trésorière, Anne-Marie Bonnamour : Secrétaire , Sylvie Marti : Secrétaire.

La Présidente souhaite la bienvenue aux licenciés

Nombre de participants : 26 et 26 membres ont donné des pouvoirs. Le quorum est atteint.

Remerciement à la municipalité pour son soutien, représentée par Mme Moine.

Merci à nos animatrices Nathalie, Cinthia, Laura et Petra.

Merci à Monica Mendosa pour son travail sur le site internet et la page Facebook.

Merci à Laurianne Callon, Présidente du Codep de l'Ain et Présidente de Gex Vita Gym, ainsi que Véronique Perrot Chargée de mission au Codep, qui nous font l'honneur de leur présence.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de l'AG de l'année dernière

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV de l'Assemblée Générale de l'année précédente 2023/2024.

2.Rapport Moral du Président

Nous avons terminé la saison passée avec 187 adhérents. Saison qui a été marquée par plusieurs événements.

Tout d'abord l'annulation du cours de marche nordique du lundi matin faute d'animateur. Nous avons demandé par mail aux participants de la marche nordique si ils souhaitaient reconduire la marche nordique pour cette rentrée 2025. La majorité des réponses a été négative. Nous avons donc annulé cette activité de notre programmation.

Les travaux dans la salle Calame à l'automne passé nous ont contraint à délocaliser les cours pendant 4 semaines vers d'autres salles, notamment au centre sportif pour lesquels nous avons dû payer la location.

L'arrêt maladie de Nathalie pendant 1 mois nous a contraint à trouver d'autres intervenants ce qui a été complexe. Tous les cours n'ont malheureusement pas pu être maintenus et nous en sommes désolés. Nous avons eu des retours très positifs sur les cours de remplacement.

Au printemps, nous avons organisé conjointement avec les associations de Gex, Segny et Ornex une 2e FitParty qui s'est déroulée à Ornex. Nous avons changé le format pour le limiter à 4 cours le matin. Laura a fait un cours de Yoga et Cinthia un cours de Full Body. Les cours d'essais étaient gratuits et donc seule la buvette a permis de dégager un petit revenu. Au total nous avons accueilli 66 personnes, et pour moitié, des personnes non licenciées qui ont pu découvrir les activités de l'EPGV.

Rapport financier

Mme Juliette Ilès notre trésorière présente le rapport financier. Joint à la fin de ce document

Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice 2024-2025 :

Saison actuelle

Un petit mot sur la saison actuelle, nous avons aujourd'hui 188 adhérents et il y a encore régulièrement des cours d'essai.

Nous avons 9 cours complets ou quasi complets. Le cours de step démarre avec 17 inscrits. Les retours que nous avons sur ce cours sont très positifs. Le cours de Cross Training du jeudi a trouvé son public, et compte déjà 21 inscrits. Pour rappel nous avions terminé à 16 inscrits au mois de juin.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du bureau : Anne-Marie, Céline, Juliette et Sylvie pour leur dévouement à l'association et le travail accompli.

Je voudrais aussi remercier Mr Jean-Louis Marchand qui est en train de réparer notre armoire de rangement.

Appel à candidature

Tout d'abord nous avons besoin de deux volontaires pour la vérification des comptes l'an prochain :

Mme Cendrine Taddei et Mme Cécile Sagne se sont portées volontaires.

Concernant le bureau, j'avais déjà émis le souhait de quitter le bureau l'année passée. J'avais accepté de rester car la plupart des membres étaient des nouveaux venus dans le monde associatif. Mais cette fois, comme indiqué dans la convocation, ma décision est définitive. Après 4 années, il est temps pour moi de passer le flambeau.

Qui souhaite rejoindre le bureau ? Aucun volontaire.

Nous allons passer au vote pour élire les nouveaux membres du bureau :

Contre	Abstention	Pour

En l'absence de président d'association il y a 2 possibilités :

- Modification des statuts de la Sergym pour créer une association collégiale
- Dissolution de l'association.

Laurianne Callon, présidente de la Codep de l'Ain a pris la parole .La FFEPGV compte à ce jour plus de 450 mille licenciés. Le département de l'Ain a vu une augmentation de 13% de ses licenciés l'année écoulée.

La Sergym est une grosse association avec 188 licenciés et il est impératif de remplacer la présidente pour que l'association puisse continuer à vivre.

Véronique Perrot, chargée de mission de la Codep de l'Ain a présenté les points importants d'une participation au bureau de la Sergym.

Le bureau va se réunir afin de statuer et vous tiendra informés.

Il est 20h40, l'Assemblée Générale est maintenant terminée et je vous invite à partager un verre de l'amitié.

Merci à toutes et à tous pour votre présence.

Ci-dessous le rapport financier

RAPPORT FINANCIER SERGYM

ANNEE 2024-2025

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

 L'année 2024-2025 a vu nos cotisations diminuer de Eur 1 418 par rapport à l'année précédente, partiellement compensé par une subvention de Eur 1 000.

 Les charges ont augmenté de Eur 4 105 mais sont tout de même Eur 1 532 en dessous des charges qui avaient été budgétées.

 L'année se solde avec une perte de Eur 5 209, contre un déficit budgété de Eur 5700.

 Les réserves de l'association s'élèvent donc maintenant à Eur 20 944. Ceci restedes réserves très confortables. Mais si le déficit annuel se maintient, cela ne nous couvre que pour moins de 4 ans.

 Le budget 2025-2026 prévoit un déficit de Eur 3 300. Ceci est possible grâce aux réserves mais ne pourra pas continuer indéfiniment.

COMPTE DE RESULTAT 2024-2025

COMPTE DE RESULTAT 2024-2025					
En EUR	**Réalisé**	**Budget**	**Ecart**	**Année précédente**	**Ecart**
Recettes					
Adhesions	27,295	31,000	(3,705)	28,713	(1,418)
Subventions	1,000	-	1,000	-	1,000
Intérêts livret bleu	1,034	-	1,034	910	124
Divers	139	-	139	136	3
Total recettes	**29,468**	**31,000**	**(1,532)**	**29,759**	**(291)**
Charges					
Salaires & charges patronales	25,160	26,000	(840)	20,874	4,286
Frais animatrices	1,461	1,300	161	2,337	(876)
Réafiliation & licences	5,693	6,000	(307)	6,030	(337)
Location de salle	1,415	1,400	15	800	615
Formation animatrices	294	500	(206)	20	274
Divers	655	1,500	(845)	511	144
Total charges	**34,677**	**36,700**	**(2,023)**	**30,572**	**4,105**
Resultat de l'exercise	**(5,209)**	**(5,700)**	**491**	**(813)**	**(4,396)**

Le déficit de l’année s’élève à Eur 5 209, une réduction de Eur 491 par rapport au budget, mais une aggravation du déficit de Eur 4 396 par rapport à l’année précédente.

RECETTES

 Les recettes des cotisations s’élèvent à Eur 27 295, ce qui est moins que le montantbudgété de Eur 31 000 et moins que le montant de l’année précédente (Eur 28 713).

Nous avions 187 adhérents cette saison (207 l’année précédente).

 La réduction des recettes de cotisations est partiellement compensée par une subvention reçue de la mairie de Eur 1 000 ainsi que les intérêts du livret bleu de Eur 1034 – aucun des deux n’ayant été inclus dans le budget.

 Les revenus « divers » de Eur 139 correspondent aux gains de la Fit party

CHARGES

 Les charges de salaire, charges patronales, et frais des bénévoles sont globalement alignées avec le budget (le budget étant arrondi). Pour l’année 2024-2025, ces charges incluent Eur 1 250 de frais d’honoraires pour remplaçantes. Les indemnités de congé maladie reçues s’élèvent à Eur 582. L’augmentation par rapport à l’année précédente est du à un des cours ayant été assuré par une salariée au lieu d’une bénévole.

 La réduction du nombre d’adhérents par rapport au budget de l’année précédente signifie que les charges totales de licences ont aussi étaient plus basses, avec un coût total de Eur 5 693.

 Les frais de location de salle incluent Eur 800 pour la salle Calame et Eur 615 pour la salle multisports.

 Les frais de déplacement pour la formation de Nathalie ont été pris en charge à 50% par Crozet-Tonic.

 Le budget des frais divers incluait l’achat d’une armoire qui n’a pas eu lieu.

 Le soutien continu du crédit mutuel pour les associations sportives, qui nous rembourse les frais mensuels de tenue de compte, nous a permis d’économiser Eur 113 sur l’année.

BILAN AU 31 AOUT

BILAN AU 31 AOUT			
En Eur	**31/08/2025**	**31/08/2024**	**Ecart**
ACTIF			
Produits à recevoir	199	0	199
Compte courant	2,866	6,273	(3,407)
Livret bleu	20,238	42,205	(21,966)
Total Actif	**23,303**	**48,478**	**(25,175)**
PASSIF			
Dettes - Fournisseurs (Factures non parvenues)	615	-	615
Dettes - Sécurité sociale	1,189	-	1,189
Dettes - Impôt sur le revenu	109	-	109
Dettes - Frais des bénévoles	446		
Produits constatés d'avance - Cotisations de l'année suivante	-	22,325	(22,325)
Réserves des années précédentes	26,153	26,966	(813)
Résultat de l'année en cours	(5,209)	(813)	(4,396)
Total Passif	**23,303**	**48,478**	**(25,621)**

ACTIF

Les actifs de l’association comprennent notre compte courant et livret bleu, ainsi que le remboursement à venir pour la contribution de Crozet à la mutuelle santé.

Pour la saison 2024-2025 Pay Asso du crédit mutuel avait été utilisé pour les cotisations.

Celles payées de juin à aout 2024 avaient été créditées directement sur notre compte.

Pour la saison 2025-2026, nous avons utilisé Hello Asso et avons choisi de laisser les sommes reçues sur Hello Asso jusqu’au mois de septembre (début de la saison 2025-2026) pour simplifier la comptabilité.

Ceci explique la plus grande partie de la différence de la valeur de nos actifs au 31 aout entre 2024 et 2025. Le reste étant due au déficit de l'année moins les charges de l'année qui n'ont pas encore été payées.

PASSIF

 La facture de la location de la salle multisport ne nous est pas encore parvenue, nous avons donc reconnu le coût avec la dette correspondante dans les comptes (de façon à ne pas avoir à prendre ce coût en compte en 2025-2026 lorsque la facture nous parviendra).

 Les prélèvements de l'URSSAF pour les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu retenu à la source ne sont effectués que le 15 de chaque mois, 6 semaines après le paiement du salaire. Ceci signifie que les prélèvements relatifs aux salaires de juillet et aout ne sont fait que le 15 septembre et 15 octobre respectivement. Ces sommes sont donc des dettes dans nos comptes au 31 aout. Les années précédentes les coûts n'étaient comptabilisés que lorsqu'ils étaient payés.

 Les Eur 446 de dettes pour frais des bénévoles correspond à un remboursement qui n'a été effectué qu'en septembre suite à un problème technique avec le virement.

 Comme expliqué pour la variation des actifs, cette année les cotisations pour l'année suivante n'ont pas été transférés sur notre compte qu'en septembre et nous n'avons donc pas eu à reconnaitre des revenus perçus à l'avance.

 Les réserves de l'association s'élèvent maintenant à Eur 20 944. C'est une réduction de Eur 5 209 par rapport à l'année précédente, correspondant au déficit constaté dans le compte de résultat.

BUDGET 2025-2026	
En EUR	
Recettes	
Adhesions	31,000
Subventions	500
Intérêts livret bleu	500
Total recettes	**32,000**
Charges	
Salaires & charges patronales, medecine travail, formation professionelles	25,000
Frais animatrices	1,500
Réafiliation & licences	6,300
Location de salle	800
Formation animatrices	500
Divers	1,000
Total charges	**35,100**
Resultat de l'exercise	**(3,100)**

BUDGET 2025-2026

Le budget prévoit un déficit de Eur 3 100 pour l'année 2025-2026. Ceci est possible grâce aux réserves de l'association mais ne pourra être maintenu pendant encore longtemps.

Adhésions : Au 9 octobre, nous avons 188 adhérents, avec un total de cotisations de Eur 30.5k Le budget inclus 5 adhésions supplémentaires à venir ce qui parait raisonnable au vu du nombre d'inscription en cours d'année des années précédentes.

Subvention : le budget inclus une subvention de Eur 500 qui n'est pas garantie à ce jour.

En 2024-2025 nous avons reçu Eur 1 000 mais rien l'année précédente.

Intérêts : les taux d'intérêts ainsi que notre balance sur le compte étant en baisse, seulement Eur 500 d'intérêts sont incorporés dans le budget.

Salaires et frais animatrices : ceux-ci sont budgétés sur la base des cours proposés sur 35 semaines.

Licences : Les couts des licences EPGV sont à Eur 31.40 par adulte cette année.

Salle : Eur 800 de participation aux frais de chauffage restent inchangés cette année.

Formation : les frais pour une formation sont inclus au budget

Divers : les frais divers représentent les frais de fonctionnement du bureau et achats de petit matériel. L'achat d'une armoire est remis dans le budget.